

COMPTE-RENDU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL CONSULTATIF RÉGIONAL POUR LES EAUX OCCIDENTALES SEPTENTRIONALES (CCR-EOS)

**Erin Room - Château de Dublin
Mercredi 19 novembre 2008**

Président : André Le Berre
Conférencier : Alexandre Rodríguez

1. Bienvenue

- Mot du Président

Monsieur André Le Berre, Président honoraire du CCR-EOS et Président en exercice de l'Assemblée générale, souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion et remercie particulièrement la présence du BIM (Bureau des pêches de mer d'Irlande), des représentants de la Commission européenne, des administrations nationales et des représentants des organisations qui ont récemment rejoint le CCR-EOS : NESFO, O'Malley Fisheries¹ et Pêche Durable et Responsable.

Au chapitre des absences, des excuses sont transmises de la part de Bertie Armstrong², Barrie Deas³, Jacques Pichon, André Gueguen, Joe Maddock⁴ et Sean O'Donnogue, en raison de plusieurs réunions ayant lieu en parallèle, notamment la réunion du Conseil des ministres de la pêche à Bruxelles et celle de l'ICCAT à Marrakech.

Par ailleurs, le Secrétariat transmet les excuses de Patricia Comiskey pour son absence de dernière minute due à une hospitalisation.

Monsieur Le Berre invite l'Assemblée à observer une minute de silence en hommage aux pêcheurs décédés et aux victimes de la mer cette année. Il prononce ensuite un discours d'introduction (voir Annexe III) où il fait le bilan du rôle du CCR-EOS au cours de ses trois premières années d'existence, ainsi que des enjeux futurs pour une gestion des pêcheries intégrée dans l'environnement qui doit tenir compte à la fois de l'importance et de la valeur stratégique de la pêche.

Le Président en exercice fait également état de son intention de se présenter à nouveau comme président et de renouveler son mandat pour une période de trois ans si les membres de l'Assemblée générale sont de cet avis. Cette décision sera prise à la fin de la réunion sous le dernier point de l'ordre du jour.

Le Président cède la parole à Michael Keatinge, directeur de la division pêche du BIM. Monsieur Keatinge loue le travail réalisé par le CCR-EOS et coordonné par son Secrétariat au cours de ces trois années, et sa réussite quant à la réalisation de l'objectif stipulé lors de la dernière révision de la PCP, qui était d'améliorer les relations et la participation des acteurs en matière de ressources marines.

¹ O'Malley Fisheries (absente à la réunion), NESFO (représentant : Robert Stevenson) et « France Pêche Durable et Responsable » (représentant : Jacques Bigot).

² Ian Gatt est suppléant en représentation de la SFF.

³ Davy Hill est suppléant en représentation de la NFFO.

⁴ Ted Breslin est suppléant en représentation de l'IFO.

Monsieur Keatinge exprime sa reconnaissance aux membres du Secrétariat pour le travail réalisé et encourage les participants à poursuivre les progrès obtenus sur l'avenir.

- Approbation de l'ordre du jour et des comptes-rendus de la réunion précédente de l'Assemblée générale

L'ordre du jour est adopté sans changements⁵ et les comptes-rendus de la dernière Assemblée générale à Croke Park sont considérés comme approuvés formellement sans commentaires ni amendements.

2. Rapport concernant le travail effectué par le Président exécutif

Sam Lambourn, Président exécutif du CCR-EOS félicite tous les membres du CCR en général, et du Comité exécutif en particulier, pour le travail réalisé au cours de l'année qui se termine (exercice financier numéro trois) et présente le rapport d'activité annuel correspondant à l'exercice échu avec un exposé détaillé des réunions tenues par le CCR-EOS ou auxquelles le conseil a participé, ainsi que des opinions formulées et avis rendus (14) adoptés et publiés. Il donne ensuite des éclaircissements concernant le calendrier des réunions et le programme de travail proposé (sujets prioritaires à traiter et délais prévus des procédures de consultation) pour le 4^{ème} exercice financier, dans la lignée de celui présenté par la Commission européenne.

La version intégrale de cette présentation et tous les renseignements concernant les réunions, publications et procédures de consultation sont disponibles sur le site du CCR-EOS.

Un tour de parole rapide est ouvert par les membres de l'Assemblée générale qui identifient et abordent les questions clés suivantes :

- Eviter le chevauchement des efforts et réfléchir sur les questions prioritaires et stratégiques pour le CCR-EOS à l'avenir (plans de gestion à long terme pour différentes espèces, planification spatiale marine et zones Natura 2000, politiques de contrôle et observance des normes de la PCP, révision de celle-ci, réforme des Organisations communes de marchés, etc.).
- Élargir l'interaction et la collaboration réciproque entre les représentants de la communauté scientifique (instituts nationaux et CIEM) et les membres du CCR-EOS pour la collecte, l'analyse, l'échange, l'intégration et la diffusion des données nécessaires pour l'évaluation des stocks et des ressources halieutiques dans les eaux occidentales septentrionales.
- Améliorer la communication entre le CCR-EOS et la Commission européenne en matière de prestations de conseil sous forme d'opinion ou d'avis : certains membres se sont plaints des réponses reçues des services compétents de la Commission, qui, souvent, n'abordent pas les questions ou les observations soulevées dans les documents présentés par notre organisation. Il est précisé d'avoir une approche plus systématique de la part de la Commission sur ses réponses aux avis données par le CCR EOS.
- Ouvrir des voies de participation permettant d'améliorer la coopération de notre CCR dans l'apport de renseignements pertinents pour l'analyse des aspects socio-économiques et l'impact des mesures adoptées en matière de gestion des ressources halieutiques sur les communautés et les zones qui dépendent fortement des activités de pêche.

⁵ Remarque : La présentation réalisée par la Commission comprenait une présentation d'Isabelle Viallon sur le processus de prise de décision communautaire qui n'était pas à l'ordre du jour.

3. Rapport du Secrétariat sur les travaux effectués et les questions budgétaires

- Introduction

Alexandre Rodríguez, membre du Secrétariat du CCR-EOS, transmet les excuses de Patricia Comiskey, absente à la réunion pour des raisons de santé, et remercie les membres de leurs marques de soutien et de leur appréciation du travail et de la gestion administrative réalisée par le Secrétariat depuis sa création, qui repose sur des principes d'égalité de traitement et de transparence.

De même, il annonce que des efforts seront faits à l'avenir pour améliorer la disponibilité des traductions et l'interactivité des communications (développement d'un forum virtuel *on-line* pour que les membres puissent débattre les projets de proposition entre eux), pour accélérer les démarches administratives (remboursements, etc.) et pour intensifier les relations avec les médias, dans la lignée du protocole et de la stratégie de communication adoptés en 2007.

Il insiste sur le souhait du Secrétariat de travailler à l'unisson avec le Président du Comité exécutif et tous les membres pour construire une culture de la confiance et du consensus, et rester proactifs lors de la présentation d'idées et de propositions du CCR-EOS.

- Rapport clôture comptable exercice financier n° 2 (octobre 2006 – septembre 2007)

Après un bref exposé de l'état des comptes annuels correspondant à l'exercice n° 2, on constate un déficit final de 4 550,66 euros dû à un excès de dépense de 10% sur deux des postes budgétaires (rubriques « personnel » et « frais de fonctionnement ») que la Commission a déclaré comme non subventionnable car non notifié dans les délais prévus (un mois avant la date de clôture comptable).

Puisque le CCR-EOS en tant qu'organisation ne peut être déficitaire, le Secrétariat propose comme solution que les membres assument de couvrir ou de financer ce déficit grâce à une augmentation des cotisations d'affiliation correspondant à l'exercice 2 d'un montant résultant de la division de manière aliquote du montant total du déficit entre tous les membres actuels du CCR-EOS (57), ce qui revient à une quote-part de 80 euros par membre. Les membres présents décident d'adopter cette proposition et s'engagent à accepter cette augmentation extraordinaire de la cotisation pour l'exercice 2.

- Rapport des recettes et dépenses budgétaires de l'exercice financier n° 3 (octobre 2007 – septembre 2008)

Un rapport détaillé est présenté concernant les recettes obtenues et les dépenses encourues dans le cadre des activités du CCR-EOS pendant l'exercice n° 3. Bien que ces comptes soient encore provisoires et en attente du rapport favorable de l'entreprise d'audit, les membres sont informés de l'excédent de 13 euros produit sur au niveau des recettes, d'une part, et d'autre part, que le montant des frais subventionnables par la Commission est inférieur à la quantité prévue initialement, en raison d'une liquidité amoindrie par le déficit d'encaissement des cotisations d'affiliation (écart de -19 000 euros entre les recettes prévues et les recettes réelles). En conséquence le pourcentage de cofinancement de la Commission pour l'année 3 (72.20 %) sera calculé sur une quantité inférieure de frais éligibles et par conséquent sera inférieure à la quantité originalement prévue. En plus, la Commission a informé le CCR EOS qu'elle appliquera à partir de l'année budgétaire 3 en avant la règle sur le déficit des revenus. Cette règle signifie que si les membres diminuent leur répartition ou cotisations, la Commission est autorisée à déduire de sa cotisation finale une quantité égale au montant que les autres sources n'ont pas payé. En raison de cette règle, la Commission pourrait « récupérer » 19.000 € du CCR EOS. Si l'on applique le pourcentage fixe de remboursement de la Commission ainsi que la règle de déficit de revenus sur le montant total des frais « éligibles » ou subventionnables, il y aura probablement un déficit dont le montant reste à déterminer.

Car cette règle de déficit de revenus n'est pas clair dedans le contrat cadre de financement, le Secrétariat et ses confrères des autres secrétariats de CCR vont disputer ces sujets, quant à l'interprétation des normes, avec les représentants de la Commission européenne afin de mettre au point une lecture commune du déficit d'encaissement ou revenus en vertu des dispositions de la norme sur les aides et les conventions de la Commission, en conjonction avec les contrats cadre signés avec notre CCR pour l'exercice en question. Les membres seront informés du résultat de ces discussions au début de 2009.

- Budget proposé et calendrier de travail pour l'exercice financier n° 4 (octobre 2008 – septembre 2009)

Le Secrétariat annonce sa nouvelle philosophie concernant l'élaboration du budget, centrée sur l'assurance ou garantie documentaire anticipée des recettes des membres et des états membres⁶ afin d'éviter les situations d'instabilité produites pendant les exercices n° 2 et 3. Par conséquent, la provision de frais de la nouvelle année est estimée à 404 767 euros, ce qui signifie une réduction de 1 % par rapport à l'exercice précédent (406 248 euros). Par ailleurs, il a été rappelé que le processus de remboursements des cotisations annuelles de souscription des membres sera accéléré grâce au conditionnement du paiement des remboursements au débours effectif préalable de la cotisation de l'année en cours.

Les membres sont invités à anticiper le paiement des cotisations de cette année grâce à l'émission de factures dans les prochaines semaines (fin novembre – décembre) destinées aux organisations, et émettre également les factures correspondant au prochain exercice financier un mois avant son début (septembre 2009). Les membres de l'Assemblée générale acceptent les deux propositions de façon unanime.

- Changement des règles de remboursement :

On procède à une brève description des nouvelles lignes directrices ou conditions requises pour opter au remboursement, avec présentation du nouveau formulaire unique qui remplace les formulaires précédents, point considéré comme adopté sans objections par les membres présents dans la salle. Le nouveau formulaire et les instructions pour le remplir, ainsi que les conditions requises pour le remboursement, sont disponibles dans la section Administration du site Web du CCR-EOS.

- Liste mise à jour des membres du CCR-EOS

Ces informations sont présentées sous forme de tableau comparatif du nombre de membres (classés sous les rubriques « secteur halieutique » et « autres groupes d'intérêt ») qui composent les différents organes du CCR-EOS : Assemblée générale, Comité exécutif et Groupes de travail depuis 2005 – date de création du CCR-EOS – jusqu'en 2008. Le calcul de la variation en termes de pourcentages montre une réduction moyenne qui oscille autour de 30 %, due à une multiplicité de facteurs qui ne sont pas directement liés entre eux. Des mesures sont adoptées par les membres pour capter des nouveaux membres en renforçant notre présence auprès des médias et en avançant la date de publication des calendriers de travail et d'activités, tout en améliorant l'efficacité et la qualité des avis émis.

Le Secrétariat présente également une liste complète (dernière mise à jour en novembre 2008) des membres du CCR-EOS où sont indiqués les noms des organisations, leur nationalité et les organes qui les composent, ainsi qu'une liste des membres du Comité exécutif et une autre des groupes de travail. Ces listes sont disponibles pour consultation publique sur le site Web du CCR-EOS.

⁶ Apport en numéraire et en nature (fourniture gratuite de salles de réunion, personnel).

- Politique de communication

Le Secrétariat expose les progrès réalisés par le CCR-EOS en matière de communications, dans des domaines tels que le trafic de visites à son site Web, l'accès à l'information et le téléchargement de documents on-line, etc. Il annonce la mise en marche, début 2009, d'un forum virtuel exclusivement destiné aux membres au sein du site Web pour permettre le débat interactif et en temps réel des projets de propositions en phase de consultation. En ce qui concerne la politique de relations avec les médias, les participants sont informés que le Secrétariat du CCR-EOS a actualisé ses listes de contacts clés et s'efforcera à partir de ce dernier trimestre de raviver la présence du CCR dans la presse écrite spécialisée consacrée à la pêche grâce à la rédaction et à la diffusion de communiqués de presse périodiques, la réalisation d'interviews et de déclarations sur les positions officielles du CCR, etc. On rappelle aux membres qu'il existe un Protocole et un Plan stratégique de communication en vigueur qui doivent être respectés, et on leur demande de contribuer à la création d'un Comité ou Cabinet de communication chargé de veiller sur l'image publique du CCR-EOS.

La version intégrale du rapport du Secrétariat est disponible dans la section de Réunions du site Web du CCR-EOS (www.nwwrac.org)

Lors du tour de parole, les membres font part de leur préoccupation quant à la diminution de l'assistance et de la participation des représentants des administrations régionales et nationales des États membres (à l'exception de l'administration espagnole) aux réunions du CCR-EOS, et quant au problème des places vacantes destinées aux autres groupes d'intérêt (ONG environnementales, représentants de consommateurs, etc.), qui débouchent sur une situation de pression et de responsabilité excessive pour les membres en place qui assistent aux réunions.

Les services budgétaires de la Commission européenne sont priés de faire preuve d'une plus grande flexibilité lors de l'interprétation et de la mise en application des règles relatives à la concession de subventions, pour ne pas entraver le travail quotidien du Secrétariat de manière superflue.

4. Présentations de la Commission Européenne

4.1. Présentation sur la Réforme de la Politique Commune de Pêche – Poul Dengbol

Poul Dengbol, représentant de la Commission Européenne, commence sa présentation en soulignant qu'il s'agit d'une première étape de « brainstorming », ou échange d'idées, préalable à la phase formelle de consultation, et que la Commission ne peut formuler aucune réponse ou opinion officielle pour le moment.

Monsieur Dengbol souhaite que cette réunion serve de forum de dialogue pour identifier quelles sont les questions clés qui pourraient contribuer à une réflexion sur les objectifs prioritaires et les mesures les mieux adaptées à la mise en oeuvre d'une nouvelle PCP en 2012. Il annonce également que le Livre vert de la Commission verra le jour en avril et qu'une procédure de consultation va être entamée pour recueillir les avis des CCR et des parties prenantes en général pendant toute l'année 2009.

Concernant les principes subjacents à la future PCP, on souligne qu'une approche par objectif pourrait prévaloir sur la tendance actuelle à la centralisation de la gestion et à la « micro régulation » technique en détail qui s'est avérée démotivante et peu respectée par les marins pêcheurs, étant donné sa complexité.

De même, les compétences pourraient être plus clairement délimitées pour le processus de prise de décision quant à l'adoption de politiques et à la mise en marche ou à l'implantation des règlements de sorte que seulement des questions stratégiques soient décidées au Conseil ou par le procédure de co-décision avec le Parlement Européen, tandis que des décisions techniques d'application seraient déléguées à autres institutions aux plus bas niveaux de pouvoir. Ceci favoriserait une approche plus à long terme dans la politique commune de pêche. Cependant, le représentant de la Commission ponctue qu'il s'agit seulement de considérations préliminaires et qu'il faudrait trouver un équilibre entre les deux aspects (réglementation réduite au minimum et micro régulation technique).

En ce qui concerne l'idée de la régionalisation, le rôle des CCR pourrait devenir décisif pour assister et orienter aux États Membres à implémenter cette politique à échelle régional.

Pour soutenir une industrie de la pêche responsable et durable, la Commission affirme que celle-ci doit jouir d'un catalogue de droits mais aussi de devoirs et de responsabilités auquel elle ne peut se soustraire : dans ce sens, il faut soulever la question de l'inversion de la charge de la preuve depuis la Commission européenne vers l'industrie de la pêche. D'autres aspects traités sont la nécessité de conjuguer les besoins sociaux en les rendant compatibles avec la recherche de l'efficacité économique et la réflexion au sujet de la pertinence de maintenir le principe de stabilité relative au XXI^e siècle.

La version intégrale de cette présentation est disponible à la section Réunions du site Web.

- Débat général sur la révision de la PCP – Poul Dengbol

* Lors du tour de parole, **les membres du CCR EOS** font part des réflexions suivantes :

- Il y a divergence d'opinion parmi les industriels de la pêche quant à la pertinence de maintenir ou de supprimer le critère de stabilité relative en cherchant à augmenter l'efficacité économique à partir du libre transfert de quotas ou de droits de pêche pour la pêche industrielle.

- Des mesures d'incitation positives sont nécessaires pour l'industrie comme chemin à suivre pour adapter la gestion des ressources halieutiques. Le fait que la charge de la preuve retombe sur les marins pêcheurs, sans mesures d'incitation destinées à la faire respecter, est perçu comme un aspect négatif. Par conséquent, il faut articuler cette politique autour de la provision de mesures réelles d'incitation.

- On constate que le système des TAC et quotas s'est avéré inefficace et n'a pas résolu les problèmes liés à la conservation des ressources. On envisage la possibilité d'une restructuration de la PCP visant l'élimination de ce système infructueux de répartition des droits de pêche. À cet égard, la nouvelle PCP pourrait reposer sur un régime d'effort de pêche alliant des mesures techniques de conservation avec des mesures de marché (commercialisation, contrôles à l'importation, etc.).

- Il devient nécessaire de chercher des nouvelles recettes ou instruments, tels que la gestion par pêcherie adaptée à l'effort de pêche pour chacune des zones (en fonction du volume de la flotte, des types d'engins, de la puissance des moteurs, etc.). De même, il faut tenir compte des effets sociaux que ces mesures peuvent avoir sur les économies maritimes locales.

- N'oublions pas que la nouvelle PCP reposera sur une approche de gestion par écosystèmes et que tous les aspects de ce concept devraient être évalués (espèces concernées de poissons et oiseaux, zones côtières, activités humaines, etc.). Dans ce sens, les actions à mettre en œuvre en matière de pêche responsable et de diversification socio-économique des activités de pêche devraient être priorisées parmi les lignes d'action de la Politique Commune de Pêche.

- On avertit que la réduction des possibilités de pêche des espèces surexploitées soumises au régime des TAC et quotas pourrait causer des problèmes de déplacement de l'effort de pêche vers d'autres espèces qui en sont exclues (telles que le bar, la daurade ou la coquille Saint-Jacques) et nuire aux zones de pêche côtière ou artisanale en faveur des flottes industrielles plus puissantes.

- Le CIEM et la Commission européenne devraient évaluer et reconnaître expressément les exemples de bonne gestion menée sur certains stocks, qu'ils soient ou non soumis au régime des TAC et quotas.

- On soutient que la vision actuelle du régime d'effort de pêche est excessivement simpliste puisque son calcul repose uniquement sur la puissance motrice en chevaux et la longueur du navire, alors que pour certains bateaux munis d'engins de pêche tels que les fileyeurs (filets maillants), d'autres variables comme la longueur des filets ou leur nombre, ont plus d'importance que la puissance en chevaux.

* **Le représentant de la Commission** répond aux questions soulevées par les membres :

- **Stocks surexploités** : Le chiffre de 80 % des stocks communautaires en situation de surexploitation fait exclusivement référence aux stocks communautaires (et norvégiens) pour lesquels la Commission dispose de données d'évaluations des stocks.

- **Domaine d'application de la PCP** : Il devrait être prise en compte si une future PCP pourrait avoir des régimes différents pour les activités de pêche industrielle et côtière, pour nous permettre de traiter d'une façon séparée l'efficacité économique et les aspects sociaux.

- **Stabilité relative et droits de pêche transmissibles** : La discussion sur la révision du critère de stabilité relative est jugée impérative pour mener à bien le débat avec la maturité et la profondeur nécessaire et tenir compte de tous les aspects pour améliorer l'efficacité de la future PCP. Concernant la possibilité de concéder des droits de pêche transmissibles sur le marché à l'échelle européenne, la Commission confirme que, parmi les États membres, seule la Hollande a exprimé son soutien à cette mesure pour l'instant.

- **Mesures d'incitation pour l'industrie** : La question se pose, reprenant la question classique de l'œuf ou de la poule en premier, si les mesures d'incitation doivent précéder ou non la démonstration de résultats de la part des industriels. Il s'agit d'une question fondamentale qui doit être discutée en détail pendant la procédure de consultation et obtenir des réponses concrètes sur l'interaction entre les deux concepts. Quoiqu'il en soit, il faudra analyser le contexte particulier et les caractéristiques des pêcheries mixtes dans le cadre du futur débat.

- **Micro gestion et niveau de détail de la réglementation** : La procédure de consultation ne recherche pas des mesures générales uniformes mais des mesures sensibles et adaptées aux conditions locales → le représentant de la Commission reconnaît que plusieurs problèmes actuels sont dus en grande partie à la « micro gestion » et à un niveau de détail excessif dans la réglementation. Par conséquent, il n'est pas indispensable que toutes les pêcheries soient soumises au même régime, ni même qu'il existe un régime spécifique unique pour les pêcheries plus efficaces en termes économiques. La solution réside peut-être dans la mise en place de plusieurs régimes de gestion régionalisés en vue d'obtenir des populations fortes.

- **Stocks non soumis au régime des TAC et quotas** : Les espèces ou les stocks qui ne sont pas réglementés au niveau communautaire devraient peut-être faire l'objet d'une plus grande flexibilité et d'une approche basée sur les résultats, se traduisant par un certain pouvoir discrétionnaire des industriels de la pêche pour trouver leurs propres solutions (par exemple, dans le cas de la coquille Saint-Jacques, en les laissant implanter plusieurs tailles d'anneau minimum).

- Diversification socio-économique : Une réflexion conjointe de toutes les parties prenantes dans le processus de consultation est nécessaire : dans ce sens, il convient de se demander dans quelle mesure les fonds structurels pourraient contribuer à atteindre cet objectif. Cependant, il faudrait se poser la question de s'il s'agit d'un sujet s'inscrivant exclusivement dans le cadre de la PCP ou si, au contraire, il fait partie d'une thématique plus générale liée à d'autres politiques (économique, etc.). La recherche de solutions et d'alternatives dépendra de la contribution active des CCR.

4.2. Présentation sur la procédure de prise de décisions à l'échelle communautaire – Isabelle Viallon

Isabelle Viallon, représentante de la Commission, offre une présentation en réponse à la demande formulée par le président du Comité exécutif Sam Lambourn lors de la réunion tenue à Paris le 8 octobre. Les deux procédures (générale et relative à l'établissement de TAC et quotas) importantes pour l'adoption de mesures en matière de gestion de la pêche sont expliquées en détail, ainsi que le rôle des CCR au cours des différentes phases de la procédure. En fin de compte, on rappelle que les CCR peuvent adopter un rôle proactif de leur propre initiative et proposer à la Commission d'élaborer de nouveaux règlements ou de modifier une partie du contenu des règlements existants.

La version intégrale de la présentation est disponible pour consultation sur le site Web du CCR-EOS.

5. Débat sur la structure des groupes de travail

Alexandre Rodríguez, du Secrétariat du CCR-EOS, informe les participants du mandat conféré au secrétariat par le Comité exécutif de Paris pour rédiger un document présentant les différentes options d'organisation et de structure des Groupes de travail. Ce document a été mis à disposition de tous les membres pour qu'ils prennent connaissance de son contenu et y réfléchissent avant la réunion. Alexandre Rodríguez fait l'inventaire du contenu du document qui envisage, en gros, deux options ou scénarios : a) le maintien de la distribution géographique actuelle des 4 Groupes de travail existants + un groupe de travail supplémentaire sur les questions horizontales ; ou b) la restructuration des Groupes de travail par thèmes ou questions stratégiques de travail à long terme (évaluation des populations et recueil de données, mesures de conservation, plan de reconstitution et de gestion, contrôle et mise en application de la réglementation, pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aspects commerciaux).

Un débat intense a lieu, à la fin duquel les membres présents de l'Assemblée générale conviennent de maintenir le statu quo et la structure régionale actuelle des Groupes de travail inchangée pour respecter les particularités locales et propres aux pêcheries, et laisser la porte ouverte à la mise en place d'un groupe de travail horizontal lors de réunions postérieures. Par ailleurs, une autocritique est faite au niveau de la nécessité d'améliorer le fonctionnement des Groupes de travail qui, à l'heure actuelle, ne sont pas aussi efficaces que les Groupes techniques d'approche.

Le Secrétariat, répondant aux hésitations suscitées pendant le débat, précise qu'une modification des statuts n'est pas nécessaire dans le cas de la première option, en vertu des articles 14 et 15 du règlement interne de fonctionnement du CCR-EOS. De même, la création d'un groupe de travail horizontal n'implique aucune préclusion ni incompatibilité avec la réunion des groupes de travail à caractère nettement technique sur les questions stratégiques.

6. Révision des mandats

1) Siège et personnel du Secrétariat du CCR-EOS : Les membres du Comité exécutif réunis à Paris le 8 octobre ont convenu par consensus d'émettre une recommandation à l'Assemblée générale de maintenir le siège et le personnel du CCR-EOS au bureau central du Board Iascaigh Mhara (BIM), à Dublin (Irlande).

Conor Nolan, responsable de la Division pêche du BIM en relation avec les CCR, réitère que le Board Iascaigh Mhara (BIM) est disposé à continuer à fournir les moyens nécessaires pour le fonctionnement du siège du CCR-EOS pour trois ans de plus. Les membres de l'Assemblée générale félicitent le Secrétariat du travail effectué et ratifient à l'unanimité le maintien du siège dans les locaux du BIM.

2) Nominations et élection des membres du Comité Exécutif :

Kristel Adriaenssens, membre du secrétariat du CCR-EOS rappelle la procédure à suivre pour la présentation de candidatures au Comité exécutif, puis cède la parole à Jacques Bigot, représentant de l'organisation « France Pêche Durable et Responsable », pour qu'il explique les motifs qui ont poussé cette organisation à demander de faire partie de l'Assemblée générale et à aspirer à siéger au Comité exécutif sous la catégorie "Autres groupes du secteur halieutique".

Jacques Bigot explique brièvement aux membres quels sont les objectifs à court et à moyen terme de son organisation, admise et inscrite au registre public des associations d'intérêt général en France, et qui aspire à devenir une fondation centrée sur les aspects de responsabilité et durabilité des pêcheries. Par ailleurs, il renonce expressément au nom de son organisation à opter à un des sièges du Comité exécutif au cours de la présente réunion et espère pouvoir le faire à l'avenir en tant qu'ONG environnementale.

On obtient ainsi un total de 21 candidatures pour couvrir la totalité des sièges disponibles dans les catégories « Pêche extractive » et « Autre groupes secteur halieutique », trois sièges restant vacants dans la catégorie « Autres groupes d'intérêt ». On procède au vote des candidatures existantes ayant pour résultat la réélection à l'unanimité et par consensus des membres de l'Assemblée générale, des 21 membres actuels du Comité exécutif pour un mandat supplémentaire de trois ans.

3) Rapport sur la procédure de concours suivie pour l'élection du Président exécutif du CCR-EOS : On fait savoir aux membres qu'une SEULE CANDIDATURE a été reçue pour le processus de concours d'offre ouvert à tous les membres de l'Assemblée générale et du Comité exécutif, une fois le délai de réception écoulé.

Suivant la résolution adoptée au Comité exécutif de Paris, un comité d'évaluation ad hoc est créé, composé de trois membres du Comité exécutif (deux présidents de groupes de travail et membre du secteur de la pêche et un membre d'une ONG environnementale) et assistés par trois membres du Secrétariat du CCR-EOS en tant qu'observateurs. Ce Comité est chargé d'évaluer la candidature présentée et de quantifier si elle remplit les conditions requises et les barèmes minimums (ou « seuils de ponctuation ») exigés pour l'admission de la candidature, et de proposer la désignation par tous les membres du Comité exécutif réunis en session plénière.

Selon les normes internes de fonctionnement du CCR-EOS et la procédure de concours accordée, le nom du candidat et les résultats du rapport, ainsi que la proposition de désignation, le cas échéant, s'effectueront lors de la réunion du Comité exécutif qui se déroulera après la clôture de cette réunion.

4) Nominations et élection du Vice-président honoraire de l'Assemblée générale : On explique que ce poste n'est pas prévu dans les statuts du CCR-EOS. Par conséquent en cas de candidature à ce poste, il faudrait modifier les statuts de manière formelle. On décide de reporter la discussion sur cette possibilité jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2009.

5) Nominations et élection du Président honoraire de l'Assemblée générale :

Une fois le délai de présentation des candidatures terminé, André Le Berre est le seul candidat à se présenter. Il est par conséquent réélu à l'unanimité des membres de l'Assemblée générale pour une période supplémentaire de trois ans.

7. Autres questions

Hugo Gonzalez suggère d'aborder le sujet de la durée du mandat de représentation du CCR-EOS au Conseil d'administration de l'Agence européenne de contrôle de la pêche. Le Secrétariat explique que ce sujet sera débattu en tant que point à l'ordre du jour du Comité exécutif devant se dérouler par la suite.

Aucune nouvelle question n'est soulevée.

8. Clôture

Le Président et le Secrétariat remercient, au nom de tous les participants, le Département du Gouvernement irlandais de mettre les dépendances du Château de Dublin à la disposition du CCR, ainsi que l'équipe de techniciens de son et d'interprètes, et les experts de la Commission, de tous leurs efforts.

La réunion termine à 15h32.



Annexe I. Liste des membres et observateurs participants

André Le Berre

Président

Padraig Gordon
Poul Dengbol
Isabelle Viallon

BIM
Commission européenne
Commission européenne

Secteur pêche

Víctor Badiola
Jacques Bigot
Ted Bresnan
Richard Brouzes
Tom Bryan-Brown
Aidan Collins
Juan Carlos Corrás
Luc Corbisier
Anton Dekker
Mark Dougal
Margaret Downey-Harrington
Ian Gatt
Hugo González García
Béatrice Harmel
Davy Hill
Sam Lambourn
Daniel Lefèvre
Thierry Leprêtre
Jesús Lourido García
Kevin McDonnell
Eduardo Míguez
Laurent Nicolle
José Luis Otero González
Jim Portus
Mercedes Rodríguez
Delphine Roncin
Peigi Ryder
Robert Stevenson
Stéphanie Tachaires
Dominique Thomas
John Ward

Autres groupes d'intérêt

Iwan Ball
Kara Brydson
John Crudden
John Daly
John Woodlock
Brendan Price
Patsy Peril



Secrétariat

Kristel Adriaenssens
Michael Keatinge
Conor Nolan
Alexandre Rodríguez

Traducteurs (ILS)

Sarah Jane Aberasturi
Azucena Bermúdez
Marie Delumeau
Armella McAllister

Observateurs

Xavier Marill
Borja Velasco Tuduri

Direction des pêches maritimes et de l'agriculture (DPMA) - France
Ministère de l'Environnement, du Milieu rural et marin - Espagne

Annexe II. Liste des membres du Comité exécutif

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF				
Organisation membre	Représentant titulaire	Catégorie	État membre	Sièges
Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins	André Guegen	Pêche extractive	France	1
Association Nationale des Organisations de Producteurs	Jacques Pichon	Pêche extractive	France	2
Killybegs Fishermen Organisation	Sean O'Donoghue	Pêche extractive	Irlande	3
Irish South and West Fishermen's Organisation	Gerard O'Flynn	Pêche extractive	Irlande	4
Federación Española de Organizaciones Pesqueras	Hugo C. González García	Pêche extractive	Espagne	5
Organización de Productores de Pesca	Victor Badiola	Pêche extractive	Espagne	6
National Federation of Fishermen's Organisations	Barrie Deas	Pêche extractive	Royaume-Uni	7
Scottish Fishermen's Federation	Bertie Armstrong	Pêche extractive	Royaume-Uni	8
Rederscentrale & EAPO	Emiel Brouckaert	Pêche extractive	Belgique	9
Flemish Fishery Committee / Foundation for Sustainable Fishing (SDVO)	Luc Le Berre	Pêche extractive	Belgique	10
Nederlandse Vissersbond	Anton Dekker	Pêche extractive	Pays-Bas	11
Nederlandse Vissersbond	Geert Munn	Pêche extractive	Pays-Bas	12
European Ports and Auctions	Eduardo Míguez	Autres groupes secteur halieutique	UE	13

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF				
Organisation membre	Représentant titulaire	Catégorie	État membre	Sièges
E.U. Federation of National Organisations of Importers and Exporters of Fish (AIPCE)***	Steve Park	Autres groupes secteur halieutique	UE	14
Mna na Mara	Margaret Downey Harrington	Autres groupes secteur halieutique	Irlande	15
European Transporters Federation/CFCT	Jacques Bigot	Autres groupes secteur halieutique	UE	16
Royal Society for the Protection of Birds, representing Birdlife International	Kara Brydson	Autres groupes d'intérêt	Royaume-Uni	17
European Bureau for Conservation and Development	Despina Symons / Konstantinos Kalamantis	Autres groupes d'intérêt	UE	18
European Anglers Association	John Crudden	Autres groupes d'intérêt	UE	19
WWF**	Claire Pescod/Helen McLachlan	Autres groupes d'intérêt	UE	20
Irish Seal Sanctuary	Brendan Price	Autres groupes d'intérêt	Irlande	21
Siège vacant*	Siège vacant	Autres groupes d'intérêt	---	22
Siège vacant*	Siège vacant	Autres groupes d'intérêt	---	23
Siège vacant*	Siège vacant	Autres groupes d'intérêt	---	24

REMARQUES

*Les organisations Irish Whale and Dolphin Group, Aqua TT et Marine Conservation Society Representing Seas at Risk ont révoqué leur souscription comme membres depuis leur nomination en 2005.

** WWF a notifié au Secrétariat que Helen Mac Lachlan est provisoirement remplacée par Iwan Ball.

*** AICPE a notifié au Secrétariat que Stephen Park est définitivement remplacé par Cliff Morrison.

Annexe III. Discours inaugural du Président de l'Assemblée Générale, M. André Le Berre

**Discours d'introduction à l'Assemblée Générale du Comité Consultatif Régional
Eaux Occidentales Septentrionales
A Dublin, le 19 novembre 2008**

Monsieur Le Président du Comité Exécutif,
Monsieur Le Directeur,
..... (en fonction des personnes et personnalités présentes)
Mesdames et messieurs les membres du Comité Consultatif
Très chers collègues,

Le Comité Consultatif Régional Eaux Occidentales Septentrionales, dont j'ai eu l'honneur de présider l'Assemblée générale, a fêté ses trois ans.

Ces trois années ont permis de démontrer le caractère indispensable du Comité Consultatif et de ses groupes de travail. Il est devenu une interface primordiale entre la filière pêche, les Etats et les instances communautaires. Jamais les acteurs de la pêche européenne ne se sont autant rapprochés que durant ces trois années.

C'est un immense progrès mais il reste du chemin à parcourir car la tâche est immense.

A l'heure où l'on revient aux valeurs fondamentales de l'économie réelle, nous devons faire valoir le caractère stratégique de la fonction nourricière de la filière pêche européenne. Nous devons aussi en souligner la fragilité face aux dérapages d'une économie mondialisée mal maîtrisée et souvent injuste.

Je n'ai aucun doute sur la capacité de la filière à intégrer les problématiques environnementales, à maîtriser de mieux en mieux l'effort de pêche et à prendre son destin en main. Mais les instances européennes doivent prendre la mesure de ces efforts, inimaginables il y a encore quelques années, et se tenir aux côtés de la filière et non pas, c'est mon avis, profiter de la conjoncture pour toujours réduire les flottilles. La politique du vide ne nous mènera à rien et nous fera amèrement regretter un jour la disparition irréversible des outils de pêche et du savoir faire des marins pêcheurs.

Avec eux c'est aussi l'économie et l'identité du littoral et des îles de l'Europe qui disparaîtront.

Le rôle du CCR est aussi de faire comprendre aux instances européennes qu'entre les deux scénarios extrêmes qui consistent à protéger la ressource à outrance ou au contraire à laisser les stocks s'épuiser, il existe des solutions durables pour la ressource mais aussi pour les entreprises.

L'importance de ces enjeux m'a convaincu de me présenter à nouveau comme Président de l'Assemblée générale du CCR Eaux Occidentales Septentrionales. Si vous me faites l'honneur de renouveler ce mandat, je souhaite être le président d'une Assemblée Générale qui aspire au retour des équilibres fondamentaux de la filière des pêches en Europe.

En vous remerciant de votre attention, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente journée.

André LE BERRE - Président de l'Assemblée Générale du CCR Eaux Occidentales Septentrionales